



Réunion du 3 février 2020

- Présents : Mme Sylvie ODIN JONNARD ; MM. Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD - Jean Claude LIGOUT - Jean Luc GAILLARD - Tonio RODRIGUES.
- Responsable C.A. et désignations assistants District : M. Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisir : M. Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : M. Jean Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Valideur rapport Nord/Sud : M. Roland THETIER

### INDISPONIBILITES

- M. LEBON Richard : le 23 février.
- M. CHAVANY Emmanuel : du 21 au 23 février ; du 20 au 23 mars.
- M. SAFAK Isa : le 29 février et le 1<sup>er</sup> mars.
- M. YIGITER Tolga : du 21 au 23 février : indisponibilité trop tardive, sanction à venir.

### COURRIERS RECUS

- M. TRAVARD Laurent : certificat médical : prompt rétablissement.
- M. VAZ TORRES Simon : certificat médical : prompt rétablissement.

### RAPPEL OBLIGATION ARBITRES D1 ET D2

Conformément au règlement intérieur de la CDA, il est rappelé aux arbitres de D1 et D2 qu'ils doivent obligatoirement faire 2 accompagnements.  
A défaut, tout manquement sera sanctionné d'un malus.

### STAGES

- Arbitres D1 + arbitres assistants** : du vendredi 13 mars, à 18h30, au samedi 14 mars, à 17h, à Andrézieux, stade des Bullieux.
- Arbitres D2** : le samedi 21 mars, de 9h à 16h, au District.
- Arbitres stagiaires** : du samedi 16 mai, à 9h, au dimanche 17 mai, à 12h, à Andrézieux, stade des Bullieux.

Les repas et l'hébergement seront pris en charge par la CDA.

### ATTENTION

Des tablettes ont été volées dans les vestiaires arbitres.

Messieurs les arbitres, lors d'une rencontre, contrôlez que votre vestiaire soit bien fermé à clef pendant la rencontre. En cas de problème, merci d'envoyer un rapport à la CA.

### RAPPEL AUX ARBITRES

Si vous rencontrez des problèmes sur les tablettes, quels qu'ils soient, vous êtes priés de faire une feuille de match papier et d'en informer le District de la Loire (pour les championnats Loire) ou la Délégation du Roannais (pour les championnats Roannais).

### INFO AUX ARBITRES

- En cas d'inversion d'une rencontre de coupe, le club recevant la rencontre devra régler les indemnités d'arbitrage.
- Rappel carton blanc : Messieurs les arbitres, le code du carton blanc est 110 et rien d'autre.  
On ne met pas un carton blanc quand on a mis un carton jaune en premier : beaucoup d'arbitres font encore des erreurs.



SAISON **2019 / 2020**

## ARBITRES

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.96

- Merci de bien vouloir lire le PV (commissions seniors, foot loisirs, jeunes) afin de prendre connaissance d'une possible modification (d'horaire, de terrain, de date) concernant le match que vous devez arbitrer le week-end.
- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).
- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette.
- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.
- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !  
Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).
- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.